

(Suite de la page 6)

t-elle touché? On peut en douter. En effet, la succession de Honoré Chamois devait beaucoup d'argent à un créancier et celui-ci devait être payé à même la succession du Comte de Harcourt. Il est bien probable que cette succession n'ait rien payé. Et lorsque Marie-Claude Chamois eut droit à son héritage, il lui aurait fallu sans doute intenter un procès à cette puissante famille dont le comté sera promu au rang de duché en 1700. L'adversaire était vraiment de trop forte taille.

Par ailleurs, de guerre lasse, aurait-elle pu, en cours de route, renoncer à l'héritage et revenir en Nouvelle-France? Dans tout ce processus, elle était piégée. Accusée d'usurpation d'identité et d'usage de faux, elle ne pouvait pas revenir en Nouvelle-France avant qu'un jugement final ne vienne conclure le processus d'appel que Jacqueline Girard avait systématiquement utilisé. Aurait-elle pris la décision de renoncer à l'héritage et revenir au pays que Jacqueline Girard, de plus belle, l'aurait accusée de fuir pour éviter une condamnation. Et la condamnation pour usurpation d'identité et usage de faux pouvait être très lourde. Ainsi, même si elle a pu légalement partir, elle ne le pouvait, Jacqueline Girard voulant certainement à tout prix une condamnation pour se débarrasser d'elle à tout jamais.

Suite au procès, pourquoi Marie-Claude Chamois n'est-elle pas revenue pour de bon en Nouvelle-France? Nul ne le sait. A-t-elle profité d'une vie dorée en France? Son passage éclair en Nouvelle-France en 1705 pour emprunter 1000 livres à Nicolas Gillet, maître perruquier de Québec, permet d'en douter.

Les annexes 1, 2, 3 et 4, qui contiennent les références, paraîtront en deux tranches aux prochains bulletins.

Venez rencontrer vos cousines / cousins

aux

RETROUVAILLES 2000

à Batiscan,

les 2 et 3 septembre 2000

Le programme paraîtra au prochain bulletin